



France

Organisation d'Appui au Développement Intégré France

Secrétaire : Martine Jullien
2 rue de la Praie
55000 Longeville en Barrois
martinette50@orange.fr
06 73 31 74 99

le 31 Janvier 2025,

Chers ami(e)s et adhérent(e)s,

En ce début d'année 2025 pour laquelle nous vous adressons nos meilleurs vœux, nous vous invitons à assister à :

l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 qui se tiendra
le samedi 1^{er} mars 2025 à 11h00
au siège de la **Fédération Sportive et Culturelle de France**
22, rue Oberkampf
75011 Paris

Ordre du jour :

- rapport moral par le président ;
- approbation du compte rendu de l'AGO de 2023 ;
- rapport d'activités 2024 et rapport financier par le trésorier ;
- approbation du budget 2024 et du budget prévisionnel 2025 ;
- récit du voyage des adhérents OdADI-F à Madagascar et de la semaine passée au centre Patrakala en octobre 2024 ;
- perspectives 2025 : activités et projets en cours ;
- renouvellement du tiers des membres du bureau (secrétaire et adjoint trésorier démissionnaires) ;
- questions diverses.

Merci de confirmer ou non votre présence.

Les adhérents qui le souhaitent pourront **assister à l'AG en visioconférence** (prière de se faire connaître pour recevoir les modalités pratiques).

Vous pouvez dès à présent régler votre **cotisation 2025 (40 €)**, par virement (IBAN : FR76 1220 6023 0056 0195 3860 051) ou en envoyant votre chèque à l'ordre d'OdADI-France au trésorier : Clément ROCOLLE / 13, rue du Dr Despeignes / 69008 LYON

Bien fraternellement,



Patrice Rocolle
Président d'OdADI-F

PS : pour les participants présents, nous partagerons le déjeuner dans un restaurant proche du siège de la FSCF. Merci de nous le faire savoir avant le 21 février. Coût approximatif : 25€.



France

Organisation d'Appui au Développement Intégré France

POUVOIR

Je soussigné(e).....

donne pouvoir à

- pour me représenter à l'Assemblée générale d'OdADI-F qui se tiendra le **samedi 1^{er} mars 2025 à Paris** (75011) au siège de la Fédération Sportive et Culturelle de France
- de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour auquel cette assemblée générale serait reportée, qu'elle qu'en soit la cause.

Fait à

Le

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer